

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT-ÉTIENNE

TELECOM SAINT-ÉTIENNE

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

GRADE DE MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 642-1

Vu le décret n° 62-35 du 16 janvier 1962 modifié, ensemble l'arrêté du 3 octobre 1991 portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master, notamment son article 2, alinéa 2

Vu l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à Telecom Saint-Étienne

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Vu les procès verbaux du jury attestant que M. LILIAN ALVAREZ né le 14 avril 1993 à NARBONNE (011) a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

le titre d'ingénieur diplômé de TELECOM SAINT-ÉTIENNE DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-ÉTIENNE

est délivré, au titre de l'année universitaire 2015-2016, à **M. LILIAN ALVAREZ**

à qui est conféré le grade de master.

Fait à Lyon, le 6 décembre 2016

Le titulaire

Le Directeur

Jacques FAYOLLE



Au nom de l'Etat,
La Présidente



Michèle COTTIER

/2016201502602

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E